

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 19 décembre 2022

DATE DE LA CONVOCATION

09 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 24

Suppléants votants : 1

Pouvoirs : 9

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 décembre 2022

**L'an deux mil vingt deux
Et le 19 décembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne) Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Florence BARRAUD RODET (Thoury).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux), Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson), Claire CAILLON a donné pouvoir à Cécile JORY-JANVIER (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault), Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray) a donné pouvoir à André JOLY (Chambord), Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray), Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Stéphane FRIAUD, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : -

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-111-2022

Objet : Modification de l'organigramme et création de postes dans le cadre de la réorganisation des services techniques

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité technique réuni le 1^{er} décembre 2022 au Centre départemental de Gestion de Loir-et-Cher,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire le processus de création de la nouvelle direction des services techniques et du cycle de l'eau, issue de la fusion de la direction mutualisée des services techniques et du service Eau et assainissements.

Dans le cadre du départ par mutation du Directeur des Services Techniques, agent de la ville de Saint-Laurent-Nouan, mis à disposition de la Communauté de communes du Grand Chambord au titre du service commun Pilotage, management et gestion des Ressources Techniques, une réflexion a été engagée sur une réorganisation des services dits techniques de la Communauté de communes avec un double objectif :

- Anticiper le transfert de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) ;
- Repenser la mutualisation pour une meilleur adéquation aux besoins des collectivités partenaires ;
- Répondre aux aspirations d'évolution des agents en poste ;
- Se prémunir contre les difficultés de recrutement dans la fonction publique territoriale.

Monsieur le Président indique qu'afin de se prémunir contre les difficultés de recrutement, le scénario proposé consistant à la fusion de la Direction des services techniques avec le service Eau et assainissements s'est construit autour des aspirations d'évolution des agents en poste, en tenant compte de leur parcours professionnel et de leur aptitude à l'encadrement.

Monsieur le Président précise que les nouveaux positionnements sont mis en œuvre progressivement depuis le 1^{er} septembre 2022 afin de pouvoir aboutir au 1^{er} janvier 2023 à une organisation finalisée. Les fiches de poste des agents concernés par des nouvelles fonctions seront revues comme indiqué en annexe 7.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que la création de la Direction Services techniques et cycle de l'eau implique :

- La modification de l'organigramme des services datant de juillet 2021 et plus précisément :
 - D'une part, la suppression du service commun « pilotage, management et gestion des ressources techniques » et la création d'un service « Gestion des Espaces publics et GEMAPI » qui intègre le service commun « Voirie, espaces publics et éclairage public »
 - D'autre part, le rattachement des services Bâtiments et Eau et assainissements à la nouvelle Direction des Services techniques et du cycle de l'eau, rattachée au Pôle Technique et Cycle de l'eau.
- La création de deux postes :
 - Un poste à temps complet de technicien territorial chargé d'opérations voirie, espace public et éclairage public. Ce poste rattaché au responsable du service Gestion des Espaces publics et GEMAPI sera intégré dans la convention de mutualisation « Gestion des espaces publics » qui sera conclue avec la commune de Mont-près-Chambord. Ce poste sera pourvu par voie de mutation à compter du 1^{er} janvier 2023.
 - Un poste à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^e classe. L'agent exercera les fonctions d'assistant de gestion administrative et technique. Rattaché à la Directrice, il sera notamment l'interface avec le service Commande publique et assurera le premier niveau de gestion des marchés des services de la Direction. Ce poste sera pourvu par voie de détachement d'un fonctionnaire de l'Etat, au mieux à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Président précise que le coût annuel chargé de la nouvelle organisation, en prenant en compte le profil des agents à recruter, les départs en mutation, les réajustements d'IFSE liés au classement des postes dans les groupes de

fonctions ainsi que les conventions de mutualisation s'élève à environ 62 000 €. Toutefois, ce chiffre doit être relativisé au regard des difficultés de recrutements auxquelles est confronté le service du Pôle support.

En effet, Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de l'état d'avancement de la procédure de recrutement concernant les postes de Responsable des Finances et commande publique et de Responsable des Affaires générales et juridiques. Il explique que confronté à des difficultés d'attractivité mais également afin de prendre en compte le départ par mutation de l'agent en charge de la gestion budgétaire et comptable, le périmètre de compétences du Responsable des Finances et commande publique est revu : le poste proposé est désormais celui de responsable de gestion budgétaire et financière. Ce poste sera pourvu par voie de mutation à compter du 9 janvier 2023. S'agissant du poste de Responsable des affaires générales et juridiques, l'agent retenu, contractuel, nous a informés le 30 novembre dernier de son désistement. Dans ce contexte, puisque la partie Commande publique peut difficilement reposée sur un seul agent de catégorie C, il est fait le choix de confier la gestion de premier niveau des marchés de la Direction des Services Techniques et du cycle de l'eau à l'assistant de gestion administrative et technique.

En conséquence, par cette redéfinition des tâches, la collectivité en mettant un terme à la procédure de recrutement d'un responsable Finances et commande publique ne supportera pas la charge d'un poste qui, sur la base d'un agent contractuel de catégorie A, aurait pu s'élever au minimum à un coût de 42 500 €.

Monsieur le Président explique qu'au final, la réorganisation aboutira à renforcer la Direction des Services techniques et Cycle de l'Eau à hauteur d'1.34 ETP avec en contrepartie, un Pôle Ressources qui ne bénéficiera pas d'une ressource supplémentaire d'un ETP :

	Avant la réorganisation	Après la réorganisation	Commentaires
DST	0.2 ETP (agent de SLN mutualisé)	1 ETP	
Secrétariat	0.3 ETP (agent CCGC mutualisé)	1 ETP	Attributions de tâches liées à la commande publique en contrepartie de l'abandon d'un ETP supplémentaire pour le pôle support
Service Bâtiments	0.8 ETP (chargé d'opérations CCGC mutualisé)	0.64 ETP	Agent mis à disposition de MPC à hauteur de 20% de son temps afin d'assurer les fonctions de responsable des services techniques et à hauteur de 20% du temps restant au titre du service commun Bâtiments
Service Gestion des espaces publics	0.8 ETP (chargé d'opérations CCGC mutualisé)	Responsable du service : 1ETP Chargé d'opérations : 0.8	
Service Eau et assainissement	Responsable du service 1ETP Coordonnateur : 1 ETP Technicien : 1 ETP Gestionnaire : 1 ETP	Responsable du service 1ETP Coordonnateur : 0 ETP Technicien : 1 ETP Gestionnaire : 1 ETP	
TOTAL	6.1	7.44	

En outre, puisque l'organigramme illustre les missions et activités d'une structure, Monsieur le Président explique qu'il convient de l'adapter à la réalité de nos fonctionnements dans la perspective des entretiens d'évaluation :

- Une Direction générale adjointe qui dans l'hypothèse d'un intérim de la Direction générale, assurera l'encadrement hiérarchique de tous les pôles
- Au sein du Pôle Support qui devient « Pôle support au fonctionnement des services », tenir compte des recrutements intervenus ou non, en préférant l'intitulé de Service à celui de Direction des Finances et Direction des Affaires générales et juridiques.
 - ⇒ Les services Commande publique et Affaires foncières et immobilières sont rattachés directement au niveau du Pôle pour davantage de cohérence compte tenu du champ des missions exercées : les agents concernés restent rattachés ainsi directement à la directrice générale adjointe.
- Le Pôle Attractivité et services à la population devient Pôle Cohésion sociale.
- Enfin, prise en compte des conclusions de l'étude Marketing de l'Opération Grand Site en intégrant dans l'intitulé du Service communication, la notion de marketing territorial.

Aux termes de l'exposé, Monsieur le Président présente le nouveau projet de tableau des effectifs qui tient compte d'un avancement au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (poste créé le 1^{er} juillet 2022), de deux départs par voie de mutation (un rédacteur au 15 octobre 2022 et un adjoint administratif principal de 1ère classe au 01 janvier 2023) et des deux postes à créer :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Création / suppression	Vacants au 1er janvier 2023	Effectifs budgétaires net au 01/01/2023
Filière Administrative					
Attaché territoriaux	Attaché Hors Classe	1		1	0,00
	Attaché principal	2		1	0,85
	Attaché	12		2	6,98
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe	1		0	0,25
	Rédacteur principal 2ème classe	3		1	1,85
	Rédacteur	6		3	2,00
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	7		1	5,00
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2	1	0	2,20
	Adjoint administratif	5		0	4,51
Filière Culturelle					
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique principal 1ère classe	6		1	2,68
	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2ème classe	4		1	0,55
	Assistant d'Enseignement Artistique	8		1	3,70
Filière Technique					
Ingénieur	Ingénieur Principal	1		0	1,00
	Ingénieur	1		0	1,00
Technicien	Technicien principal 1ère classe	1		0	0,64
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	2		1	1,00
	Technicien	2	1	0	2,30
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		1	0,00
	Agent de maîtrise	1		1	0,00
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	0		0	0,00
	Adjoint technique principal 2ème classe	0		0	0,00
	Adjoint technique	0		0	0,00
Filière Animation					
Animateur	Animateur principal de 1e classe	0		0	0,00
	Animateur principal de 2e classe	0		0	0,00
	Animateur	1		0	1,00
Variante Direction					

Directeur Général des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché Principal	1		0	1,00	
Directeur Général Adjoint des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché	1		0	1,00	
		69	2	15		
NOMBRE DE POSTE AU 01/01/2023					56	39,50

Pour rappel au 1^{er} octobre 2022, le tableau des effectifs avait été fixé comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Création / suppression	Vacants au 1er octobre 2022	Effectifs budgétaires net au 01/10/2022	
Filière Administrative						
Attaché territoriaux	Attaché Hors Classe	1		1	0,00	
	Attaché principal	2		1	0,85	
	Attaché	12		2	6,98	
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1ère classe	1		0	0,25	
	Rédacteur principal 2ème classe	3		1	1,85	
	Rédacteur	6		2	2,50	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	7		0	5,30	
	Adjoint administratif principal 2ème classe	2		0	1,20	
	Adjoint administratif	5		0	4,51	
Filière Culturelle						
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique principal 1ère classe	6		2	2,03	
	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2ème classe	4		2	1,20	
	Assistant d'Enseignement Artistique	8		1	3,70	
Filière Technique						
Ingénieur	Ingénieur Principal	1		0	1,00	
	Ingénieur	1		0	0,80	
Technicien	Technicien principal 1ère classe	1		0	0,80	
	Technicien principal 2ème classe	2		1	1,00	
Agent de maîtrise	Technicien	2		0	1,50	
	Agent de maîtrise principal	1		1	0,00	
Adjoint technique	Agent de maîtrise	1		1	0,00	
	Adjoint technique principal 1ère classe	0		0	0,00	
	Adjoint technique principal 2ème classe	0		0	0,00	
	Adjoint technique	0		0	0,00	
Filière Animation						
Animateur	Animateur principal de 1e classe	0		0	0,00	
	Animateur principal de 2e classe	0		0	0,00	
	Animateur	1		0	1,00	
Variante						
Direction						
Directeur Général des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché Principal	1		0	1,00	
Directeur Général Adjoint des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché	1		0	1,00	
		69	0	15		
NOMBRE DE POSTE AU 01/10/2022					54	38,46

En conséquence, au 1er janvier 2023, la Communauté de communes comptabilisera 56 emplois pourvus pour un effectif budgétaire de 39.5 équivalents temps plein.

Après avoir été présenté en commission thématique cohésion sociale et services à la population, ressources et développement économique réunie le mardi 5 décembre 2022, Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire d'approuver :

- L'actualisation de l'organigramme des services de la Communauté de communes du Grand Chambord comme présenté en annexe 8, consistant, outre des changements d'intitulé, en :
 - La suppression du service commun « Pilotage, management et gestion des ressources techniques » ;
 - La création d'un service Gestion des Espaces publics et GEMAPI ;
 - Le rattachement des services Bâtiments et Eau et assainissements à la nouvelle Direction des Services techniques et du cycle de l'eau ;
 - Un repositionnement de la Direction générale adjointe qui dans l'hypothèse d'un intérim de la Direction générale, assurera l'encadrement hiérarchique de tous les pôles
 - Au sein du Pôle Support qui devient « Pôle support au fonctionnement des services » :
 - Adoption de l'intitulé de Service en remplacement de celui de Direction des Finances et Direction des Affaires générales et juridiques.
 - Rattachement des services Commande publique et Affaires foncières et immobilières directement au niveau du Pôle.
 - Le Pôle Attractivité et services à la population devient Pôle Cohésion sociale.
 - Prise en compte des conclusions de l'étude Marketing de l'Opération Grand Site en intégrant dans l'intitulé du Service communication, la notion de marketing territorial.
- La création d'un emploi permanent de technicien territorial à temps complet (Chargé d'opérations voirie, espace public et éclairage public) ;
- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet (Assistant de gestion administrative et technique) ;
- Le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023 comme indiqué ci-dessous ;
- L'inscription des crédits correspondants au budget.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte le nouvel organigramme des services de la Communauté de communes du Grand Chambord comme présenté en annexe 8, consistant, outre des changements d'intitulé, en :**
 - **La suppression du service commun « Pilotage, management et gestion des ressources techniques » ;**
 - **La création d'un service Gestion des Espaces publics et GEMAPI ;**
 - **Le rattachement des services Bâtiments et Eau et assainissements à la nouvelle Direction des Services techniques et du cycle de l'eau ;**
 - **Un repositionnement de la Direction générale adjointe qui dans l'hypothèse d'un intérim de la Direction générale, assurera l'encadrement hiérarchique de tous les pôles**
 - **Au sein du Pôle Support qui devient « Pôle support au fonctionnement des services » :**
 - **Adoption de l'intitulé de Service en remplacement de celui de Direction des Finances et Direction des Affaires générales et juridiques.**
 - **Rattachement des services Commande publique et Affaires foncières et immobilières directement au niveau du Pôle.**

- Le Pôle Attractivité et services à la population devient Pôle Cohésion sociale.
 - Prise en compte des conclusions de l'étude Marketing de l'Opération Grand Site en intégrant dans l'intitulé du Service communication, la notion de marketing territorial.
-
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent de technicien territorial à temps complet (Chargé d'opérations voirie, espace public et éclairage public) ;
 - **APPROUVE** la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet (Assistant de gestion administrative et technique) ;
 - **APPROUVE** le nouveau tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023 comme indiqué ci-dessous ;
 - **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance


Danièle DEBOUT

Le Président :


Gilles CLEMENT

